

Image not found or type unknown



infraction telephone mauvaise case coché sur la contravention

Par **sylnico**, le **14/04/2010** à **17:24**

Bonjour,

j'ai eu une contravention car je telephonais au volant, je ne conteste pas les faits.
je me suis rendu compte plus tard, que le gendarme à coché le cas N°4bis:90€ et 3 points en mois(il me semble) alors que mon infraction aurait du etre 22€ et 2points en moins (infraction de 2e classe,cas n°2 bis je pense).

je veux bien payé mais seulement pour l'infraction que j'ai commis et pas plus.

Que puis je faire dans ce cas là ?

Merci

Par **razor2**, le **14/04/2010** à **20:06**

Payer la bonne somme....